

Bornage

Techniques Foncières

B12 : Aménagement Foncier rural et Aménagement Forestier

Personnes concernées

Personnel des cabinets de géomètres-experts en charge des procédures foncières.

Préparation et Suivi

Avant et Après Formation :
Test sur les connaissances liées à la formation via Internet.

Feuille d'émergence
Évaluation de fin de formation
Certificat de réalisation
Facture acquittée

Pourquoi cette formation ?

Cette formation développera prioritairement les connaissances et les compétences professionnelles dans les domaines suivants :

- Établir et analyser la demande préalable de renseignements hypothécaires afin de déterminer la situation juridique et le propriétaire d'un périmètre de remembrement
- La publication du procès-verbal des opérations de clôtures
- Le délai de publication
- Le renouvellement des inscriptions hypothécaires incluses dans le périmètre de remembrement,
- Le sort des charges grevant les parcelles abandonnées et le report sur celles attribuées.

Objectifs

À l'issue de cette formation, l'auditeur sera capable de savoir publier un procès-verbal de remembrement auprès d'un service de publicité foncière.

Prérequis

Cette formation s'adresse au Géomètre Expert et/ou aux collaborateurs d'un cabinet sachant gérer ou devant gérer le dépôt auprès du service de publicité foncière d'un procès-verbal de remembrement.

Dispositif Pédagogique

Agenda pédagogique, mise en situation dans une ou plusieurs problématique(s) afin de repérer les besoins, échanges/questions via micro ou clavier, support de cours envoyé par mail.

Pré-Inscription

par e-mail : carine.ldcg@orange.fr
via Internet : www.ldconsulting.fr

puis chèque (ou virement) encaissé après la formation (ordre LD Consulting – B.Vassent) par courrier :
LD Consulting 32, rue Paul Doumer 56000 VANNES

Renseignements : Carine 09 6692 0181

Si vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation, contactez-moi.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Tarif

Classe virtuelle
320 € Net de taxe /
personne

*L'OF attestera sur l'honneur
de votre présence tout au
long de la formation.
Web Cam allumée en
permanence obligatoirement
pour une formation plus
interactive.*

Configuration

requise à minima :

- Un PC avec un accès Internet et le son
- Un casque si environnement bruyant
- Une caméra et un micro
- Une adresse e-mail (envoi convocation, documents et lien connexion)

Durée

1 jour – 7h
Soit 4 x 1h45

Lieux & Dates

[À consulter sur le site](#)

Intervenant

Laurent UZUREAU

Chef de contrôle

Inspecteur
divisionnaires des
finances publiques
au service publicité
foncière de Nantes

Contenu B12 – Aménagement Foncier rural et Aménagement Forestier

Approche théorique et grands principes

Éléments de contexte
Définitions
La publication
La formalité
Le jour de la publication
La fonctionnalité « aide géomètre »
L'identification des personnes physiques et morales
La mention de certification et de conformité
L'intitulé des extraits de compte propriétaire
L'effet relatif
Les cessions de petites parcelles

Difficultés et cas particuliers

La sanction de refus-rejet
Les conséquences de la publication tardive
L'annulation du procès-verbal d'aménagement foncier
Les immeubles soumis au régime de la copropriété
Les voiries de lotissement non rétrocédées à la commune ou à l'association syndicale
Les PV concernant deux services de publicité foncière, non déposés simultanément
Le procès-verbal d'aménagement foncier rectificatif

Les transferts de droits réels immobiliers

Les modalités de recensement
La nature des transferts – présentation générale
La saisie immobilière
Les restrictions au droit de disposer
La spécificité des baux
Les servitudes
Les renouvellements d'inscriptions hypothécaires et les radiations partielles d'office

Préconisations et modèles d'annotations

Les biens non délimités
La cession de petites parcelles
Les immeubles soumis au régime de la copropriété
Les attributaires ou propriétaires non identifiés
Les radiations partielles d'office
Le report des baux
Le report des réserves et restrictions au droit de disposer
Le report de saisie immobilière (l'ordonnance du juge- commissaire valant saisie)
Le report de servitudes



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.